

Section 34, Automne 2005
2-3-4 novembre
Compte-rendu inter-syndical de la session
rédigé par
P. Amsili, N. Hathout,
J.L. Minel
(élus SGEN-CFDT)
et
S. Leroy, R. Walter (SNCS)

1. Limite d'âge pour les concours de chercheurs.....	1
2. Intervention de Gérard Lenclud	1
3. Evaluation des demandes de subvention aux colloques	4
3. Evaluation des demandes de subvention aux Ecoles Thématiques	4
4. Proposition de médailles de bronze et d'argent.....	4
5. Intervention de J. Durand, DSA.....	4
6. Renouvellement des GDR.....	5
7. Changement d'affectation des chercheurs.....	5
8. Vote d'une motion.....	5
9. Demande d'accueil en détachement.....	6
10. Reconstitution de carrières	6
11. Promotions.....	6

1. Limite d'âge pour les concours de chercheurs

Un décret a supprimé la limite d'âge pour concourir sur les postes de chercheur. Une discussion s'engage pour définir des critères qui prennent en compte cette nouvelle situation. Deux critères sont évoqués :

- durée effective de la thèse, il est souligné que le jury n'a pas connaissance de la date d'inscription en thèse et donc que ce critère risque d'être inutilisable,
- nombre d'années depuis la soutenance de thèse ;

2. Intervention de Gérard Lenclud

Gérard Lenclud, chargé de mission du nouveau département HS intervient sur les points suivants :

Conséquences de la réforme telle qu'elle a été engagée, concernant l'organisation du travail scientifique au sein du Département.

L'objectif est de favoriser l'interdisciplinarité :

- suppression du caractère trop rigide des relations entre départements ;
- accroissement des missions dévolues aux DSA. Deux missions : gérer un portefeuille de labos (et les suivre en relation avec la direction régionale) et animer scientifiquement un champ de recherche. Cette seconde mission n'est pas du même ordre que la simple gestion administrative des labos : les limites en particulier en sont moins bien définies. L'intitulé proposé pour la DSA dont

relèveront les laboratoires de la section 34 est « **langage, logique, cognition** ».

Ce DSA aura aussi en charge certains laboratoires évalués par la section 35.

Mais la DSA ne devra pas limiter sa vision aux labos de son portefeuille : par exemple, certains labos de 37 (économie cognitive) ont des préoccupations proches de celles des labos du portefeuille actuel. De même, les relations avec les SDV et les STIC existent pour certains labos de la 34, et devront être soutenues.

Jacques Durand est actuellement le DSA en charge de la section 34. Il souhaite rejoindre son laboratoire, et il sera remplacé au 1^{er} janvier 2006 par Jacques Dubucs.

QUESTIONS

QUESTION : quels sont les domaines qui viennent de la section 35 ?

LENCLUD : sciences explicatives, sciences du modèle, sciences du récit, sciences interprétatives. L'ancienne section 35 reste 35 ; elle conserve ses laboratoires, mais quelques labos seront gérés par le même DSA que les labos de la section 34.

QUESTION: combien ?

LENCLUD : en gros, moins de 5.

QUESTION : quels sont les labos de la 35 gérés par M. J. DUBUCS, et que deviennent les autres labos de la 35 ?

LENCLUD : Les autres labos seront gérés par un autre DSA.

QUESTION : De quel département relève le TAL ?

LENCLUD : Le TAL relève principalement de MIPPU, mais l'interaction Homme Machine relève de l'Ingénierie.

QUESTION : il y a une réelle difficulté pour rattacher le TAL au bon département.

LENCLUD : il ne faut pas confondre le rattachement à un département et le rattachement à une section d'évaluation. Du côté des sections, il n'y a pas de changement (en tout cas pour le moment).

QUESTION : l'intitulé "Langage, logique et cognition" c'est pour le département ?

LENCLUD : non : c'est l'intitulé d'un stock de laboratoire et d'un champ à animer par la DSA. Rappel : le département n'est pas organisé en sections, mais en DSA. Il y avait un lien presque systématique entre section et DSA, et maintenant le lien est plus lâche.

DUBUCS : il n'y a pas de changement pour la section 34 qui garde un seul interlocuteur (en 35, il y aura plusieurs interlocuteurs).

PROPOSITION COLLECTIVE : L'intitulé devrait être « Langues, langage, logique et cognition »

QUESTION: j'avais compris que le DSA s'occuperait d'environ 40 labos. Si je comprends bien, la section va être amenée à évaluer un labo qui serait évalué par la 34, et qui pourrait ne pas être rattaché au portefeuille du DSA

LENCLUD : oui, en théorie.

QUESTION : un DSA serait-il censé consacrer 80% de son temps à son travail au CNRS ? Y aura-t-il une déconnexion entre les sections et les DSA ?

DUBUCS : Ce point était mal assuré précédemment. La circulation entre 27 et 34 était mauvaise. La nouvelle organisation devrait améliorer la situation. Il y a des avantages évidents à cette non superposition. Pour la charge de travail : les DSA auront sous leur responsabilité une équipe (ingénieurs, ...).

LENCLUD : oui, dans l'esprit de M. Larrouturou : 1)- les DSA ne sont pas directeurs de labo, et 2)- ils seront à 80% de leur temps. Il est néanmoins difficile de trouver des gens. Donc on fait preuve de souplesse pour le moment.

LENCLUD : un labo n'a qu'un DSA comme interlocuteur principal, mais indirectement il est en contact avec les autres départements.

QUESTION : retour sur les critères qui déterminent le stock de labos qui passent sous la responsabilité de M. DUBUCS ?

DURAND : la question se pose d' "ouvrir" la 34 à des thématiques comme la philosophie du langage, la philosophie de l'esprit, ie d'évaluer en 34 des laboratoires actuellement en 35. Ces thématiques étant dans les missions de la 34.

QUESTION: inquiétude sur les postes. Est-ce que cela va avoir une incidence sur les postes de la 34 ?

LENCLUD : séparons bien : au moment du recrutement, la section se constitue en jury d'admissibilité. Si la section intègre une problématique de plus, il est logique d'obtenir plus de postes.

QUESTION : Qu'en est-il des relations entre le CNRS et l'université ?

LENCLUD : Dans un monde idéal, avec des universités qui mettent en place réellement une politique scientifique, les relations seraient bonnes (recrutements conjoints, par exemple) ; mais beaucoup d'universités ne mettent pas en place de politique scientifique. Noter que dans les prochaines années, les recrutements à l'université seront favorisés par rapport au remplacement des chercheurs CNRS au cas par cas. Les UMR vont être appelées à jouer un rôle important.

A propos des labos liés, deux grandes positions s'opposent : le CNRS comme agence de moyens ou comme organisme de recherche (avec personnel, labos, politique scientifique). Le projet actuel défend l'idée d'un organisme de recherche, ce qui a pour conséquence qu'il faut faire des choix.

Il n'y a pas de hiérarchie entre laboratoire lié et laboratoire associé. Dans un premier temps, il était prévu de ne pas affecter de nouveaux postes aux laboratoires liés. Mais on est revenu sur cette idée : il sera possible de recruter un CR dans un labo lié, si cela correspond à une priorité du CNRS. Il n'est pas question de retirer les CR ou ITA des labos liés.

Remarque : Nous manquons cruellement d'ITA, en particulier d'ingénieurs d'étude et de recherche. Au point même que l'on devrait dans certains cas privilégier le recrutement d'IR par rapport aux CR.

QUESTION : votre réforme met en danger des petites thématiques, fréquentes en sciences humaines, qui ne seront pas soutenues par les universités, en particulier en favorisant une politique de site.

LENCLUD : on oscille entre deux points de vue : site vs réseau. M. Larrourou pense que le balancier a été trop du côté "réseau", et qu'il faut corriger cela. Cela ne signifie pas que l'on ne pourra pas, par exemple avec un GDR, soutenir des coopérations pluri-sites.

QUESTION : il faut que votre politique manifeste cet aspect "réseau".

LENCLUD : Oui. le ré-équilibrage en faveur du site ne doit pas tuer l'existence des réseaux.

QUESTION : Quels vont être les effets de la réforme sur le comité national ? La rumeur court sur l'interruption de notre mandat l'été prochain.

LENCLUD : La LOPR [loi d'orientation pour la recherche] prévoit la création d'une instance nationale d'évaluation. Le mot d'accréditation est mentionné dans la loi.

J'ai été très étonné de voir les évaluations des UMR par des MSTP ! Règle générale : l'évaluation des UMR est confiée au seul CN. La MSTP a une fonction d'évaluation, que personne ne lui conteste, mais elle n'est pas censée évaluer les UMR. Par ailleurs, la MSTP n'a pas de pouvoir de décision.

QUESTION : Il faut être attentif à ne pas envoyer des ITA dans des situations difficiles, comme par exemple 1 seul ITA par structure. Il faudrait avoir une politique de l'emploi scientifique qui permette d'avoir plusieurs ITA par structure, quitte à en faire attendre certaines.

LENCLUD : Oui. - il est choquant qu'on associe les ITA à des problèmes. C'est de la responsabilité du département: le recrutement est mal fait, il n'y a pas de déroulement de carrière...

QUESTION : Cela fait plusieurs fois que les directeurs de Département disent que la gestion des ITA est lamentable. Il est crucial que vous vous donniez-vous les moyens de cette gestion et que vous mettiez en place des structures.

LENCLUD : la politique des concours d'ITA est aberrante.

3. Evaluation des demandes de subvention aux colloques

Prise en considération et classement des colloques. Les colloques suivants sont pris en considération :

Intitulé du colloque	Classement
Jacques Roubaud, compositeur de mathématique et de poésie	4
Linguistique du détachement	2
Langage, Culture, esprits	5
10 th conference on laboratory phonology	1
23° journées d'étude sur la parole (JEP)	3

Cinq demandes de subvention n'ont pas été prises en considération car les dossiers présentés ne répondaient pas aux critères de sélections adoptés par la section (thématique du colloque, présence d'un comité de programme, d'un comité d'organisation, appel ouvert aux communications, modes de sélection des communications).

3. Evaluation des demandes de subvention aux Ecoles Thématiques

Prise en considération des écoles thématiques.

Intitulé de l'Ecole Thématique
Constructivisme et Enaction
TCAN, Connaissance, communication, cognition
Voix, parole, langues
Linguistique de corpus oraux

Quatre demandes de subvention n'ont pas été prises en considération, notamment parce que les dossiers présentés ne correspondaient pas au format d'une école thématique (organisation d'ateliers et de cours approfondis).

4. Proposition de médailles de bronze et d'argent.

La section a diffusé, début octobre, auprès des directeurs de laboratoire un appel à propositions pour les médailles de bronze et d'argent.

Deux dossiers ont été proposés pour la médaille de bronze et un pour la médaille d'argent. La section vote et propose un nom pour chacune des médailles.

5. Intervention de J. Durand, DSA.

A propos des thèmes que le CNRS doit soutenir :

- Langues en danger
- Phonétique expérimentale
- Linguistique informatique et linguistique de corpus
- Linguistique théorique

A propos des deux fédérations

- TUL (Stéphane Robert)

- ILF (Christique Marchello-Nizia)

Seuls deux labos de la 34 ne sont pas présents dans une fédération.

« Mon sentiment est que la fédération TUL fait du bon travail et apporte beaucoup à la communauté. L'ILF, plus décriée par certains membres de la communauté, a pourtant fait à mon avis du bon travail aussi, avec une dotation qui reste modeste. »

Puis J. Durand décrit la situation actuelle et précise les projets de regroupement de laboratoire.

A Toulouse, l'ERSS en regroupement avec le "Laboratoire Travail et Cognition" ;

Le Crisco à Caen est mis en FRE pour 2 ans supplémentaires ;

Dyalang est mis en FRE pour 2 ans ;

A Paris, le CELIA, le LLACAN, Langues-Musiques-Sociétés sont mis en UMR à examen à 2 ans. La direction voudrait créer un centre des langues du monde avec le LACITO.

Le LLI et METADIF sont regroupés.

Le LLF, HTL et l'équipe TALANA du LATTICE pourraient être regroupés.

Le LALICC est placé en FRE à un 1 an pour fermeture.

Un regroupement entre le LEAPLE et MoDyCo est en cours.

La politique de regroupement a fait passé le nombre d'unités en SHS de 450 en 2002 à 318 actuellement.

6. Renouvellement des GDR.

Le GDR 1038 (Directeur Vottero) est renouvelé.

Le GDR 2521 (Directeur Corblin) est renouvelé.

7. Changement d'affectation des chercheurs.

La section examine 7 demandes de changement d'affectation.

Deux demandes reçoivent un avis défavorable.

Une demande est refusée parce que le domaine de recherche du candidat est jugé hors du champ scientifique de la section 34.

Une demande est refusée car un chercheur ne peut pas être affecté dans une UMS (Unité Mixte de Service) sauf si il en est nommé directeur.

8. Vote d'une motion

La motion suivante est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

DERIVES SEXISTES AU CNRS

La section 34 du Comité National réunie du 2 au 4 novembre 2005 a abordé, en séance plénière le problème de la place des femmes dans la recherche et au CNRS en particulier.

Cette inquiétude fait suite à différents événements récents:

- 1) les déclassés du concours DR2 qui ont affecté en majorité les candidates (5 sur 7)
- 2) l'absence totale de femmes dans les nominations au Conseil d'Administration
- 3) la sous représentation des femmes dans les nouvelles instances internes de direction
- 4) et plus généralement la difficulté d'accès des femmes aux grades supérieurs (37% des CR, 24% des DR2, 11% des DR1, 32 % des IR2, 24 % des IR1).

Cet aspect de la vie du CNRS ne s'est pas amélioré depuis 1993 (1993 15,2% de femmes DR1, en 2003 11,4%), malgré la mise en place de la mission pour « la place des femmes au CNRS », et les déclarations rassurantes du Directeur Général du CNRS.

La section s'associe pleinement à la lettre de Madame Dubois-Violette adressée au Directeur Général et à la lettre des déclassées au concours DR2 2005, et demande qu'une politique volontariste soit menée pour le respect de l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs du CNRS.

9. Demande d'accueil en détachement

Demandeur	Classement
Segerer Guillaume	1
Fuzier Hélène	2
Vigier Denis	3
Pétrequin Gilles	4

Quatre demandes ne sont pas prises en considération : les demandes étant jugées peu adaptées scientifiquement.

10. Reconstitution de carrières

La section examine cinq demandes de reconstitution de carrières et six demandes de titularisation.

11. Promotions

Promotions CR1

La section examine 14 demandes de promotion en CR1 et formule 14 avis favorables.

Promotions DR1

La section propose le classement suivant :

1. Hirst Daniel
2. Anscombe Jean-Claude
3. Sprenger-Charolles Liliane
4. Paillard Denis
5. Sorin Carmen

11 candidats ne sont pas classés.

Promotion DRCE1

La section propose le classement suivant :

1. Sperber Dan

9 candidats ne sont pas classés.

Promotion DRCE2

La section donne un avis très favorable à la demande de :
Lebrave Jean-Louis